

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1936-1937)

Heft: 6

Artikel: Nochmals die Kunst.... zu verkaufen = Encore l'art... de vendre

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-624761>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nochmals die Kunst... zu verkaufen.

(Siehe *Schweizer Kunst* Oktober 1936, Nr. 3.)

Auf unsern Aufsatz unter obigem Titel, der auch in der allgemeinen Presse und in der *Schweizerischen Lehrerzeitung* erschien, haben wir eine Anzahl Briefe erhalten die uns beweisen, dass die Misstände die wir tadeln, auf einem grösseren Umfange getrieben werden. So teilt uns ein Sekundarlehrer mit, ein grosses Oelbild sei an seine Schule geschickt worden. Preis : statt Fr. 400 nur 125. Auf seine Antwortkarte, man möchte das Bild wieder abholen, wurde in einem neuen Schreiben der Preis auf Fr. 87,50 ermässigt und ist auch eine Rechnung in diesem Betrage gekommen. Diese Mitteilung schliesst mit den Worten : « Das Bild steht weiterhin zur Abholung zur Verfügung, schreiben werde ich nicht mehr und noch weniger bezahlen. Es freut meine Kollegen und mich, wenn es Ihnen möglich wird, solchen Geschäften das Handwerk zu legen. » Würden alle Adressaten so handeln, so würde der Absender vielleicht es sich überlegen, bevor er weiter überall in unserm Land sein Versandgeschäft betreibt.

Es gibt aber auch noch andere Arten, die Oeffentlichkeit zu betrügen. Davon zeugt ein Schreiben, welches uns kürzlich zuging und aus welchem wir folgendes wiedergeben :

« In der *Schweiz. Lehrerzeitung* Nr. 47 (20. Nov. 1936) lese ich einen aufklärenden Artikel des Zentralsekretariates der G. S. M. B. A., in welchem vor Hausierern mit minderwertiger Kunstware gewarnt und um Anzeige von Fällen ersucht wird.

« Bei uns ist diese Hausiererei zeitweise eine richtige Plage ; insbesondere werden Lehrerinnen häufig belästigt und angebettelt von solchen sogen. Künstlern, die in der Regel ihre persönliche Notlage so drastisch darstellen, dass man ihnen oft etwas abkauft, was man niemals irgendwo aufhängen würde. Nun ist mir aufgefallen, dass Angaben nicht immer gestimmt haben, und da sind mir diese Leute verdächtig geworden. Vor einigen Wochen hat mir ein sogen. « Künstler » Radierungen gebracht, die « A. K. » signiert sind. Der Mann gab vor ein armer Kunstmaler mit Familie, wohnhaft in O. (Zürich) zu sein. Vergangene Woche präsentierte mir ein anderer sog. Kunstmaler dieselben Radierungen, die diesmal mit « ...Th » signiert sind, und gibt vor, Kunstmaler Th. aus O. (Zürich) zu sein. Auf meine Frage, wer die Radierungen gemacht habe, nannte jeder ausdrücklich sich selbst. Als ich den zweiten auf den Betrug hinwies, sagte er, er arbeite mit K. zusammen, er habe aber die Radierungen selbst gemacht. Vermutlich handelt es sich um Abzüge, die massenhaft hergestellt und unter verschiedenen Namen vertrieben werden ; es sind schlechte Stücke. Vielleicht ist es Ihnen möglich festzustellen, ob die genannten Kunstmaler K. und Th. in O. existieren, und ob sie davon wissen, dass ihre Namen so missbraucht werden. Es ist ja kaum anzunehmen, dass Kunstmaler selbst an solchen Unternehmen beteiligt sind. »

Unsere Nachforschungen haben ergeben, dass es tatsächlich ein Radierer namens K. in O. gibt. Ein solcher namens Th. konnte hingegen bisher nicht ermittelt werden. Anscheinend ist der Letztere der Betrüger.

Also ist Vorsicht geboten beim Ankauf bei Unbekannten von solchen Arbeiten.

Unser Korrespondent schreibt uns weiter :

« Es wäre schön, wenn man erreichte, dass all das Geld, das nur aus Mitleid mit den angeblichen Künstlern für minderwertige Drucke, etc., ausgegeben wird, für den Ankauf von Kunstwerken echter Künstler verwendet würde. »

Diesem Wunsch unseres Korrespondenten schliessen wir uns voll und ganz an.

Die Redaktion.

Encore l'art... de vendre.

(Voir *Art suisse*, octobre 1936, N° 3.)

Notre article sous ce titre, reproduit dans la presse générale ainsi que dans les gazettes scolaires, nous a valu un certain nombre de lettres prouvant bien que les agissements dévoilés par nous sont pratiqués sur une grande échelle. Un maître secondaire nous informe que son école a reçu un grand tableau à l'huile. Prix : au lieu de Fr. 400, seulement 125. Sur sa réponse invitant l'expéditeur à reprendre son envoi, le prix a été abaissé à Fr. 87,50 et une facture de ce montant a été établie. La missive ci-dessus se termine par ces mots : « Le tableau reste à la disposition de l'expéditeur qui est invité à le faire reprendre. Je suis décidé à ne plus écrire et encore moins à payer. Mes collègues et moi-même serions heureux si vous arriviez à faire cesser ce commerce. » Si tous les destinataires d'envois de ce genre procédaient ainsi, l'expéditeur y regarderait peut-être à deux fois avant de continuer à faire ses envois dans notre pays.

Mais il existe encore d'autres moyens de tromper le public. Nous en voulons pour preuve la lettre suivante qui nous est parvenue récemment :

« Dans le N° 47 de la *Schweizerische Lehrerzeitung* (20 nov. 1936) je lis un article émanant du secrétariat des P. S. A. S. dans lequel le public est mis en garde contre le colportage d'œuvres artistiques de qualité inférieure.

« Chez nous ce colportage est devenu une véritable plaie ; les institutrices tout spécialement sont fréquemment importunées par de soi-disant artistes qui, se livrant ainsi à une mendicité déguisée, dépeignent leur situation précaire d'une manière telle, qu'on leur achète souvent une chose que l'on ne voudrait suspendre nulle part. J'ai été frappée par le fait que les précisions données ne concordent pas toujours ; aussi je suis devenue méfiante envers ces gens-là. Il y a quelques semaines, un soi-disant artiste me présentait des eaux-fortes signées A. K. (nous taisons le nom. Réd.). L'individu se disait un pauvre artiste chargé de famille, habitant O. (Zurich). Or la semaine dernière, un autre soi-disant artiste me présentait les mêmes eaux-fortes, signées cette fois Th. Ayant demandé qui est l'auteur des eaux-fortes, chacun affirma l'être. Lorsque je rendis le second attentif à la supercherie, il prétendit travailler avec K. mais avoir, lui, Th., fait ces eaux-fortes-là lui-même. Il s'agit probablement de forts tirages, faits en série et vendus sous des noms différents. Ces œuvres sont du reste mauvaises.

« Peut-être vous sera-t-il possible d'établir si ces artistes K. et Th. existent réellement à O. et s'ils savent que leur nom est utilisé d'une manière abusive. On ne peut guère supposer que des artistes-peintres aient recours à de semblables procédés. »

Une enquête nous a appris qu'un aquafortiste nommé K. existe effectivement à

O., par contre un autre du nom de Th. y est inconnu. C'est apparemment ce dernier le trompeur.

Donc la prudence s'impose lors d'achats de travaux de ce genre, auprès d'inconnus.

Notre correspondant nous écrit encore : « Que ce serait beau si tout l'argent dépensé par pitié en achats à de soi-disant artistes l'était pour des œuvres d'art de véritables artistes. »

Nous nous rallions pleinement à ce vœu de notre correspondant.

La rédaction.

† *Pierre-Eugène Vibert.*

Nous avons appris le décès subit, le 2 janvier dans son atelier à Genève, à l'âge de soixante-deux ans seulement, du graveur P.-E. Vibert, dont nous avons publié dans notre numéro de novembre dernier l'estampe, envoyée en 1936 à nos membres passifs. Ceux-ci auront ainsi reçu l'une de ses dernières œuvres. Le Comité central a exprimé à la famille du défunt, spécialement à son frère, le sculpteur James Vibert, membre de notre C. C., la sincère sympathie de la Société.

* * *

Wir haben den Tod des Graphikers P. E. Vibert vernommen, der am 2. Januar in seinem Atelier in Genf, im Alter von nur 62 Jahren, plötzlich starb. In unserer November-Nummer haben wir das Kunstblatt gebracht, das er im Jahre 1936 für unsere Passivmitglieder ausführte, die somit eine seiner letzten Arbeiten erhielten.

Den Angehörigen, besonders dem Bruder des Verstorbenen, Bildhauer James Vibert, Mitglied unseres Zentralvorstandes, haben wir die herzlichste Teilnahme der Gesellschaft bekundet.

† *Maurice Reymond-de Broutelles.*

Pendant de longues années, Maurice Reymond-de Broutelles fut président de la section de Paris de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses. Il fut aussi le créateur de l'Association des artistes suisses, qui recevait tous les Suisses faisant de l'art et leur apprenait à se connaître les uns les autres.

Il vient de mourir dans sa septante-cinquième année ; il repose dans la propriété qu'il avait édifiée à la Croix de Clamart, dans un site admirable d'où la vue s'étend sur les coteaux boisés et le début de la vallée de Chevreuse. Le calme de ce paysage me rappelle le caractère toujours égal du défunt, ne cherchant jamais à se mettre en avant, toujours prêt à aider ceux qui l'approchaient, et à leur sourire.

Sa vie de probité artistique, l'exactitude de ses conceptions, tant en sculpture qu'en gravure, la précision des détails, m'ont toujours fait admirer cet homme si sensible et si observateur.

C'est à l'excellent camarade que je tiens à dire au nom de tous les artistes suisses de la colonie de Paris, un dernier adieu, en renvoyant tous ceux que la carrière artistique de Reymond-de Broutelles intéresse, à l'article plein de vérité que